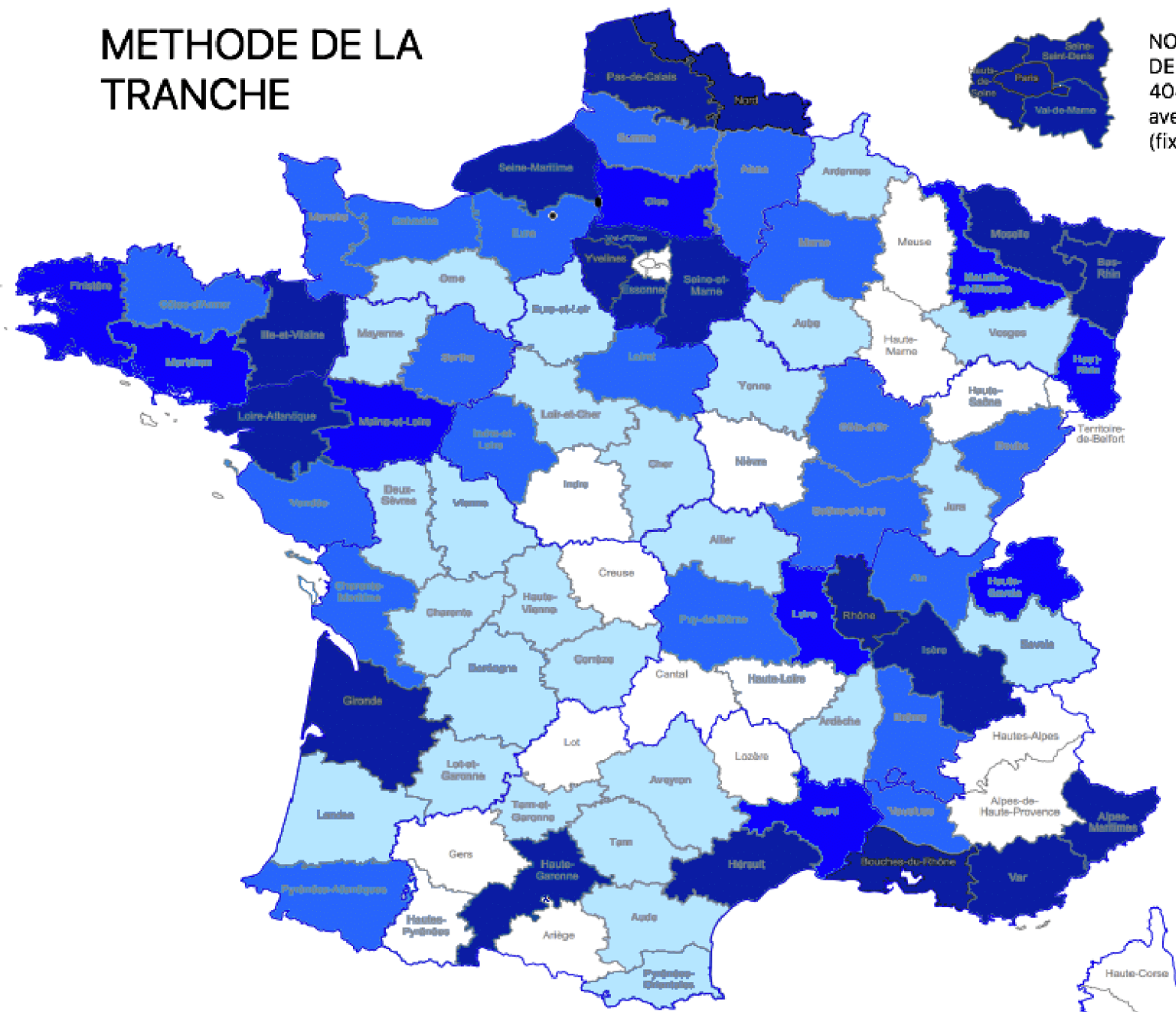


METHODE DE LA TRANCHE

NOMBRE DE DEPUTES PAR DEPARTEMENTS :
 404 députés à élire, répartis avec la méthode de la tranche (fixée à 240 000 habitants) :

- 8 réservés aux Français établis hors de France (proportionnelle)
- 15% (61) élus au scrutin proportionnel;
- 335 restant à élire au scrutin majoritaire dans des circonscriptions (316 en France métropolitaine et 18 en Outre-Mer).



Saint-Pierre-et-Miquelon : 1
 Wallis-et-Futuna : 1
 Polynésie Française : 2
 Nouvelle Calédonie : 2
 Saint-Barthélemy et Saint-Martin : 1